

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/22/2021043141/justel>

Dossier numéro : 2021-10-22/10

Titre

22 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant abrogation de l'arrêté ministériel du 30 mai 2016 portant désignation d'ordonnateurs subdélégués en dépenses et en recettes à la Direction facilities du Service public régional de Bruxelles

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 24-11-2021 page : 114420

Entrée en vigueur : 31-10-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). L'Arrêté ministériel du 30 mai 2016 portant désignation d'ordonnateurs subdélégués en dépenses et en recettes à la Direction facilities du Service public régional de Bruxelles est abrogé.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 31.10.2021

[Art. 3](#). Une copie du présent arrêté est transmise à la Cour des Comptes, à l'ordonnateur délégué compétent et au comptable régional.